

# ORGANISATION DU VCS SAISON 2024



Fédération Française  
des Clubs Omnisports






## TRONC COMMUN

Montant de l'affiliation club de 180€ pour la FFCO et 57€ pour la FFVélo

**Tout adhérent au Vélo Club Sérignonais sera affilié à la FFCO**

*Pour une pratique cycliste régulière une licence FFVélo ou FFCO est fortement conseillée*

### 3 SECTIONS

CYCLISME SUR ROUTE		LOISIR	VTT-VTC	
Participation régulière aux sorties club et aux événements cyclotouristes et cyclo-sportifs		Accompagnateur marcheur et participation occasionnelle aux sorties vélo (voie verte, fête du vélo,,,) )	Participation régulière aux sorties club et aux événements cyclotouristes et cyclo-sportifs	
Licence FFVélo	Licence FFCO	Pas de licence	Licence FFVélo	Licence FFCO
	 Fédération Française des Clubs Omnisports			 Fédération Française des Clubs Omnisports
Pas de Certificat Médical	Certificat Médical	Pas de Certificat Médical	Pas de Certificat Médical	Certificat Médical
Cotisation complémentaire de 36 à 101,50€ acquittée par le licencié	Cotisation de 4,80€ pris en charge par le VCS		Cotisation complémentaire de 36 à 101,50€ acquittée par le licencié	Cotisation de 4,80€ pris en charge par le VCS